

AUDIT LÉGAL

DUE DILIGENCES

APPORTS / FUSIONS

EVALUATION

AUDIT DES SYSTEMES  
D'INFORMATION

AUDIT RSE

FEDERATION REGIONALE  
DES CHASSEURS D'AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

10 Impasse Saint Exupéry  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON



Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 30/06/2024



A l'attention de l'Assemblée Générale de la FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS D'AUVERGNE RHÔNE-ALPES,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS D'AUVERGNE RHÔNE-ALPES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatifs à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



### VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

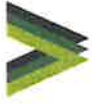
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne

;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caluire, le 7 février 2025

Le Commissaire aux comptes

BF AUDIT PARTENAIRES

Louis-Noël LORANDON

Actif		Au 30/06/2024			Au 30/06/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	34 937	34 937		
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	34 937	34 937			
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat.out.industriels	306 504	236 115	70 389	17 509
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	306 504	236 115	70 389	17 509		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées	800		800	800	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	1 040		1 040	1 040	
	Autres					
	TOTAL	1 840		1 840	1 840	
Total I		343 281	271 052	72 229	19 349	
Actif circulant						
Stocks et en cours						
Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 594		14 594	25 147	
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres	1 861 527		1 861 527	1 476 038	
	TOTAL	1 876 121		1 876 121	1 501 186	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	537 698		537 698	89 532	
	Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>	5 522		5 522	9 966	
Total II		2 419 342		2 419 342	1 600 685	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		2 762 623	271 052	2 491 571	1 620 035	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					



<b>Passif</b>		Au 30/06/2024	Au 30/06/2023
Fonds propres	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	219 912	165 804
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
<b>Réserves</b>			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	110 763	54 108	
Situation nette (sous-total)	<b>330 675</b>	<b>219 912</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		76 111	
Provisions réglementées			
Total I	<b>330 675</b>	<b>296 023</b>	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	328 303	44 518
	Total II	<b>328 303</b>	<b>44 518</b>
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	25 169	23 446
	Total III	<b>25 169</b>	<b>23 446</b>
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 479	139 056
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	71 443	43 601
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 610 499	1 071 389
Instruments de trésorerie		2 000	
Produits constatés d'avance			
Total IV	<b>1 807 422</b>	<b>1 256 047</b>	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	<b>2 491 571</b>	<b>1 620 035</b>	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs		



		Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	77 835	64 817
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	17 696	26 186
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	775 661	304 487
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 150	6 374	
Utilisations des fonds dédiés	8 396	244 380	
Autres produits	54	1	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>890 795</b>	<b>646 247</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	197 306	319 101
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	609	2 498
	Salaires et traitements	232 237	196 778
	Charges sociales	98 250	85 157
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 665	59 337
	Dotations aux provisions	1 723	
	Reports en fonds dédiés	314 228	3 905
	Autres charges	473	690
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>861 495</b>	<b>667 471</b>
	<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>29 300</b>	<b>-21 223</b>



		Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois	Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	151	44
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	151	44
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)		151	44
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		29 451	-21 178
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 200 76 111	4 499 70 868
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	81 311	75 368
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		81
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		81
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		81 311	75 286
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		VII VIII	
Total des produits (I + III + V)		972 258	721 660
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		861 495	667 552
EXCÉDENT OU DÉFICIT		110 763	54 108
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		Total	
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		Total	



ASS FRC AUVERGNE RHONE-ALPES

# Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 30/06/2024





## Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
1.1	Actif immobilisé	5
1.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
1.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.5	Actif circulant	8
2.5.3	État des stocks	8
2.5.4	Produits à recevoir	8
1.2	Fonds propres	8
1.2.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	9
2.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	10
2.5.1	Provisions	10
2.5.2	Fonds dédiés	11
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	12
5.1	Informations relatives à l'effectif	14

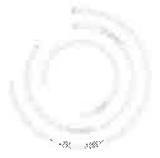




# 1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.





## 2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Néant





## 1.1. Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels site internet : 1 à 3 ans
- Matériel et outillage : 1 à 5 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau et mobilier : 1 à 5 ans

### 1.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)



Immobilisations	Valeur brut début	Augmentations	Diminutions (C)	Valeur brute fin
-----------------	-------------------	---------------	-----------------	------------------

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



		(A)	(B)	Sorties	Virements	(D)
<b>Imm. incorporelles</b>	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	34 937	-	-	-	34 937
<b>Immobilisations corporelles</b>	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	200 633	56 623	-	-	257 256
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	27 202	9 223	-	-	36 425
	Mat bur., informatique, mobilier	9 125	3 699	-	-	12 824
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	<b>Total III</b>	<b>236 960</b>	<b>69 545</b>	-	-	<b>306 505</b>
<b>Immobilisations financières</b>	Participations	800	-	-	-	800
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	1 040	-	-	-	1 040
	<b>Total IV</b>	<b>1 840</b>	-	-	-	<b>1 840</b>
	<b>Total général</b>	<b>273 737</b>	<b>69 545</b>	-	-	<b>343 282</b>

## 1.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
<b>Amortissements incorporelles</b>	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	34 937	-	-	34 937



## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	184 955	14 597	-	199 552
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	27 202	368	-	27 570
	Mat bur., informatique, mobilier	7 294	1 700	-	8 994
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	<b>Total III</b>	<b>219 450</b>	<b>16 665</b>	<b>-</b>	<b>236 116</b>
<b>Total général</b>	<b>254 387</b>	<b>16 665</b>	<b>-</b>	<b>271 053</b>	





## 2.5 Actif circulant

### 2.5.3 État des stocks

Néant

### 2.5.4 Produits à recevoir

Libellés	Montants
Factures à établir	14 594
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	798
Divers	89 463
Divers dossiers biodiversité	1 771 266
<b>TOTAL</b>	<b>1 876 121</b>

## 1.2 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.





### 1.2.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	165 804	54 108	-	-	-	-	-	219 913
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	-	-	-	-		-		-
Report à nouveau	-	-	-	-		-		-
Excédent ou déficit de l'exercice	54 108	56 655	-	-	-	-	-	110 763
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	76 111			-76 111		-		-
Provisions réglementées	-			-		-		-
<b>TOTAL</b>	<b>296 024</b>	<b>110 763</b>	<b>-</b>	<b>-76 111</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>330 676</b>





## 2.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

### 2.5.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	23 446	1 723		25 169
Provisions pour charges				
<b>TOTAL</b>	<b>23 446</b>	<b>1 723</b>		<b>25 169</b>

#### 2.5.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	25 169		25 169
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Les indemnités de départ en retraite ont fait l'objet d'une évaluation au 30 juin 2024.

Cette étude a eu pour base le personnel présent à cette date et embauché de façon indéterminée. Les paramètres techniques retenus sont les suivants :

- table de mortalité : TG05
- taux d'actualisation : 3.40 %
- méthode de calcul : rétrospective prorata temporis
- étendue de l'étude : ICF/IL
- convention collective : personnels des structures associatives cynégétiques

La dette actuarielle de l'association est de 25 169 euros.

Cette dette s'est traduite dans les comptes de l'association par une dotation à la provision d'un montant de 1 723 euros.

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et Indemnités assimilées.





## 2.5.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

**Un tableau de suivi des fonds dédiés est joint en fin d'annexe.**





## 2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	14 594		
	Autres	1 861 527		
Charges constatées d'avance		5 522		
<b>TOTAL</b>		<b>1 877 961</b>		

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		125 480			
Dettes fiscales et sociales		71 444			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		1 610 500			
Produits constatés d'avance		-			
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>			



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	





## 5.1 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	

